http://www.ccpa-ccrpa.org

Compte-rendu

Journée thématique du CRPA Occitanie – 28 janvier 2020

« CRPA : rôle, attentes, objectifs, développement… »

et Election des délégués CRPA 2020

Participants :

43 participants : 27 personnes accueillies/accompagnées (62,5%) et 15 professionnels/bénévoles (34,5 %)

9h15	**Accueil – Petit déjeuner**
9h45	*Mot de bienvenue et présentation de la journée*
10h	Hommage à Christian WEBER
10h15	**Présentation du CRPA :** ⇨ Rôle, fonctionnement et règles de vie ⇨ Bilan 2019
10h45	**Groupes de travail sur les motivations à participer au CRPA et les attentes vis-à-vis du CRPA**
11h30	***Pause***
11h45	Restitution des travaux
11h55	**Présentation des élections :** ⇨ Modalité d'élection et durée du mandat ⇨ Présentation du rôle des délégués
12h10	**Présentation des candidats + vote**
13h00	***Déjeuner***
14h	Annonce des résultats du vote
14h30	**Ateliers de travail thématique :** ⇨ Comment mieux faire connaitre le CRPA ? ⇨ Comment rendre plus visibles les préconisations du CRPA et permettre leur prise en compte ?
15h15	***Pause***
15h30	Restitution des travaux de groupes
16h	Mot de fin

Présentation du Conseil Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées

❖ Le Conseil Régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées c'est :

- **Une instance permettant la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**
- Qui permet d'**exercer sa citoyenneté**
- Un **outil d'insertion** et de **développement des compétences.**

Le CRPA rassemble :

- des personnes en situation de pauvreté, ou l'ayant été →2/3 des participants,
- et des intervenants sociaux (professionnels de l'action sociale, bénévoles, représentants d'administration, d'organismes ou services de l'État → maximum 1/3 des participants.
- pour **construire une parole collective autour des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

Le décret du 27 octobre 2016, reconnaît l'existence officielle de ces instances, qui désormais s'appellent : le CNPA (Conseil national des personnes accueillies/accompagnées) et les CRPA (Conseils régionaux des personnes accueillies/accompagnées).

Ce décret précise également les modalités de fonctionnement et d'organisation de ces instances. Les engagements et les valeurs de ces instances restent les mêmes.

❖ Les objectifs :

- **Construire une parole collective**, celle du CRPA, à partir des expériences de vie de chacun, sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- **Favoriser l'accès à l'information, l'acquisition de connaissances et le développement/renforcement de l'expertise** des personnes directement concernées par les situations de pauvreté à l'égard des politiques publiques.
- **Favoriser la prise en compte de la parole des personnes en situation de précarité par les pouvoirs publics;**
- **Faire évoluer les représentations** des uns et des autres.

❖ Les règles de vie :

Cf. Annexe 1

❖ Les actions menées en Occitanie en 2019 :

⇨ **LES PLÉNIÈRES :**

- 31 Janvier 2019 à Nîmes : **« FACE AUX EXCLUSIONS, COMMENT FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE » + Elections délégués CRPA 2019**

  → 61 participants
- 23 Avril à Carcassonne : **« EVOLUTION DU TRAVAIL SOCIAL ET TRAVAIL PAIR »**

  → 60 Participants
- 25 Septembre à Tarbes : **« L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PAR L'ALLER VERS…»**

  → 56 Participants

Ces journées sont préparées dans le cadre de comité de pilotage réunissant les délégués CRPA, les membres actifs, la chargée de mission, et des invités (intervenants et/ou personnes concernées par le thème).

Le budget 2019 n'a pas permis de réaliser les 4 plénières prévue dans le décret

⇨ **Les représentations institutionnelles**

- *Hébergement – Logement* : Commissions de médiation DALO (Droit au Logement Opposable, Comité régional de validation des projets Pensions de famille/Maisons Relais ; Comité de pilotage Logement d'Abord, etc.
- *Santé* : Plateforme Santé Précarité,

⇨ **La participation aux groupes de travail :**

- Intervention en école de formation en travail social

⇨ **Le développement de la participation sur les territoires :**

- Visites de structures et intervention/soutien auprès de Conseils de la Vie Sociale (CVS)

La réalisation de ces différentes actions est rendue possible par le soutien de :

- la DGCS, au niveau national, qui permet d'assurer, l'animation et l'organisation des plénières et ainsi que des réunions préparatoires (comités de pilotage CRPA).
- la DRJSCS au niveau régional qui finance les actions de représentations et de développement du CRPA et de la participation sur le territoire Occitanie.

Les motivations à participer au CRPA

« Qu'est-ce qui vous motive à participer au CRPA ? »

Synthèse des réflexions en sous-groupe :

- Etre informé sur les organismes et actions pour aider les personnes en situation de précarité (meilleure compréhension et orientation)
- Entraide
- Echanger, découvrir, rencontrer de nouvelles personnes
- Identifier et faire remonter les dysfonctionnements/problèmes
- Défendre le droit des personnes
- Partager des idées, réfléchir et proposition des solutions pour améliorer la situation des personnes

Les attentes vis-à-vis des actions du CRPA

« Quelles sont vos attentes vis-à-vis des actions du CRPA ? »

Synthèse des réflexions en sous-groupe :

- Favoriser **l'accès aux droits et à l'information**
- Développer l'information sur les structures/services existants
- Développer **l'aller vers**
- Développer / renforcer les **liens CRPA et DDCS** (échelle départementale)
- Sollicitation de l'Etat : rencontres et formation sur la participation des personnes
- Développer la communication :
    - Un meilleur accès aux restitutions des actions nationales

    - Faire connaitre le CRPA au grand public
    - Promouvoir l'expression et la parole des personnes accueillies/accompagnées
    - Outil : Newsletter, site internet (actions, projets portés par le CRPA…)
    - Contact direct avec les délégués CRPA
- **Identifier et faire connaitre les dysfonctionnements** que les personnes ont vécus
- **Mettre en œuvre la préconisation** des plénières
- Favoriser le développement des **travailleurs pairs**
- Aborder les thématiques suivantes en plénière :
    - La représentation des personnes dans le domaine de l'addiction
    - L'accueil des personnes

Présentation des élections des représentants du CRPA

Les différents documents reprennent les positions du CNPA et ont été enrichis par des propositions locales.

❖ Le rôle des représentants du CRPA

Cf. Annexe 2

❖ La charte des délégués

Cf. Annexe 3

❖ Présentation des élections

Cf. Annexe 4

Elections

4 candidat-e-s pour 8 postes à pourvoir.

N°	NOM / PRÉNOM	LOCALISATION
1	AMRANI Hamza (H)	LR
2	BOUTAOUS Fatima (F)	LR
3	MAGGIORE Sandrine (F)	MP
4	MAGGIORE Aldo (H)	MP

Le dépouillement a été réalisé par la chargée de mission de la Fédération des acteurs de la Solidarité, avec le soutien deux personnes accompagnées et d'un intervenant social.

Nombre de votants : 43 personnes

Résultats des élections : tous les candidats ont été élus

N°	NOM / PRÉNOM	NB VOIX
1	MAGGIORE Aldo (H)	35
2	BOUTAOUS Fatima (F)	30
3	MAGGIORE Sandrine (F)	30
4	AMRANI Hamza (H)	30

Pour une meilleure visibilité et prise en compte des préconisation du CRPA

« Comment rendre plus lisibles les préconisations du CRPA ? Comment permettre leur prise en compte et leur mise en œuvre ? »

Synthèse des réflexions en sous-groupe **:**

- **Rendre la documentation plus lisible et accessible** :
    - Traduire les documents en plusieurs langues
    - Détailler les acronymes
- **Faire un résumé des préconisations** à transmettre à différente échelle (locale, départementale, régionale, nationale)
    - Avoir des référents par structures pour envoyer les préconisations et les afficher pour les porter à connaissance de tous (accueil, salle commune…)
- **Faire de <u>l'aller vers</u> pour faire connaitre le CRPA et ses préconisations :**
  → Cibler les organismes que l'information peut intéresser et qui peut la relayer :
    - Structures d'accueil et d'hébergement
    - 115
    - Accueil de jour
    - CCAS
    - Centre de soin / hôpital
    - Centres sociaux
    - Services publics
    - Centres d'addictologie (CAARUD, CSAPA)
    - SPIP
    - Distribution alimentaire
- **Donner les coordonnées des délégués** pour faciliter les échanges et alimenter les préconisations
- **Créer un rôle de « tuteur »** au sein des structures (formation sur la mise en œuvre des CVS)
- Prise en compte et suivi de la mise en œuvre des préconisations :
    - Avoir un retour des institutions
    - S'appuyer et coopérer avec les directions de structures

« Comment mieux faire connaitre le CRPA ? »

Synthèse des réflexions en sous-groupe :

- **Diversifier les supports/outils de communication :**
    - Médias (radio, réseaux sociaux…)
    - Réunions d'informations (journées portes ouvertes…)
    - Diffusion de flyers /affiches dans les lieux d'accueil et d'hébergement et lieux où les personnes vont
    - Site internet
    - Page Facebook
    - Journal / gazette / newsletter
    - Guide de l'urgence sociale

- Affiches publicitaires « choc »
- Témoignages vidéo
- Mailing

- **Organiser des rencontres sur le CRPA** (co-organisation FAS, DDCS, ARS)
- **Aller vers** (les personnes, les travailleurs sociaux, les élus, les institutionnels…) : se déplacer sur les territoires, aller dans les écoles de formation, dans les institutions, visite de structures/intervention auprès de CVS, vers les maraudes,
  - Interventions ponctuelles
  - Tourner avec un camion qui sensibilise au CRPA
  - Organiser des permanences de délégué sur les départements, dans lieux d'accueil
- **Augmenter le nombre d'élus et de membres actifs**
- **Former des bénévoles pour avoir des relais locaux** sur les territoires
- **Renforcer les moyens financiers pour la mobilité**

Choix du prochain thème :

Les thématiques proposées par les participants étaient les suivantes (+ nombre de voix suite au vote) :

- **L'accompagnement en zone rurale : 11**
- L'accès aux soins : 10
- Les addictions : 9
- Les personnes âgées précaires : 9
- L'alimentation : 1

Prochaine plénière :

21 Mai 2020

Thème : « L'accompagnement des personnes en situation de précarité en zone rurale »

Evaluation de la journée :

Résultats issus des 30 questionnaires remis par les participants à la journée.

Organisation de la journée

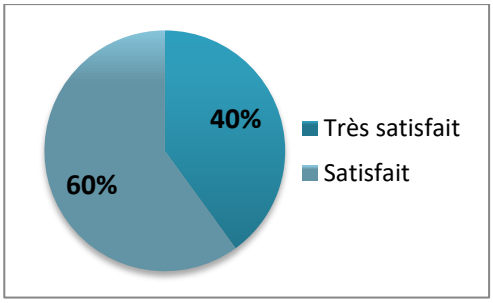

Ambiance de la journée

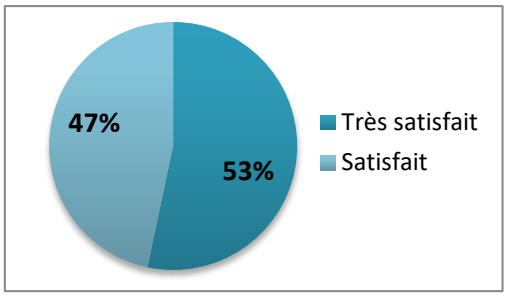

Qualité des échanges

Partie de la journée qui vous a le plus intéressée

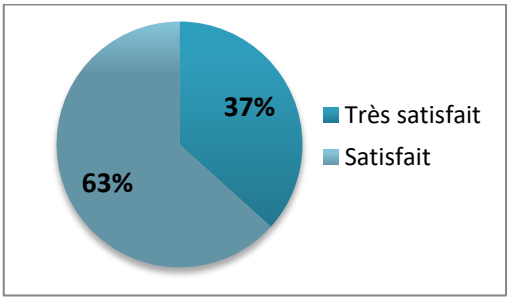

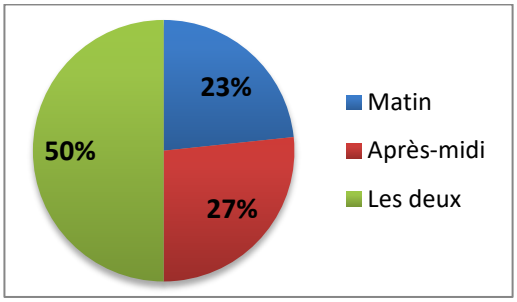

La totalité des répondants a été satisfait ou très satisfait de la journée.

La moitié d'entre eux a apprécié les échanges à la fois du matin et de l'après-midi.

ANNEXE 1 : Les règles de vie du CRPA

Les règles de vie du CRPA

1. On fonctionne dans un système d'entrée/sortie permanente : on vient une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue

2. La parole de l'un vaut la parole de l'autre

3. On parle à partir de son expérience, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle dans laquelle on se trouve

4. On parle en son nom, pas au nom de la structure dans laquelle on travaille / on est accueilli(e)

5. Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander, à se faire expliquer de nouveau

6. On se respecte les uns les autres, on ne se coupe pas la parole

7. On valide ensemble le travail effectué

8. Les pauses sont prévues, ne pas oublier de les rappeler aux animateurs !

9. Quand on s'engage dans une mission, on le fait sérieusement

10. On porte ensemble le CRPA, on le co-construit

Les réunions sont composées par 2/3 de personnes accompagnées ou l'ayant été et au maximum 1/3 de travailleurs sociaux, d'intervenants et institutionnels

Tous les participants (et les délégué-e-s en particulier), doivent veiller au respect de la charte et des règles, en y faisant référence chaque fois que de besoin

Annexe 2 : Le rôle des représentants du CRPA

Rôle des représentants du CRPA Occitanie

Décret (Art. D. 115-11)

« Les délégués :

- *représentent les personnes accueillies ou accompagnées, ou l'ayant été, dans les organismes consultatifs dont les textes qui les régissent prévoient une telle représentation.*
- *sont chargés, conjointement avec [le porteur] de définir l'ordre du jour, de fixer les dates, d'organiser et d'animer les séances plénières des [CRPA].*

proposent, en lien avec [le porteur] un programme de travail, validé, lors d'une séance plénière, à la majorité des suffrages exprimés »

Les représentant du CRPA Occitanie ont pour mission de :

- **Porter la parole collective du CRPA** et non pas leur point de vue individuel
- **Participer à l'organisation et à l'animation des réunions plénières du CRPA et aux réunions intermédiaires** (COPIL…)
- **Représenter le CRPA dans les réunions institutionnelles** auxquelles ils sont invités et répondre aux différentes sollicitations concernant des projets qui leur semblent pertinents.
- **Participer aux réunions mensuelles** pour faire un retour sur les actions réalisées et organiser les actions pour le mois à venir (convention DRJSCS)
- **Rendre compte aux membres du CRPA de leur activité** (réunions, démarches en cours…)
- **Aller dans les différents départements et structures pour favoriser la participation et mobiliser autour du CRPA**
- **Mettre en œuvre des actions de communication ou des projets** en fonction des orientations que lui donne les membres du CRPA (lors des plénières) ?
- **Faire connaitre le CRPA et porter les préconisations du CRPA**

« Il n'y a pas de compétence à avoir pour être représentant*, c'est avant tout l'envie de s'investir qui compte. »*

« Si le sujet d'un projet ou d'une réunion ne nous intéresse pas on peut passer la main à quelqu'un d'autre »

*« **C'est un engagement personnel**, qui demande du temps, de l'investissement et de l'organisation. »*

Annexe 3 : La charte des délégués CRPA

Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
OCCITANIE

Charte des délégué(e)s

Ce document est issu du travail de réflexion des membres du comité de pilotage

Les délégué(e)s s'engagent à :

- Accepter les différences de chacun et les différences d'opinions ;
- Respecter son engagement tout en mettant la priorité sur son parcours personnel ;
- Veiller à la réalisation des objectifs principaux du CRPA inscrits dans le décret et la convention ;
- Porter la parole du CRPA construite collectivement dans les plénières à partir de l'expérience individuelle de chacun ;
- Représenter le collectif et les propositions communes lors des interventions externes auprès des organismes publics, privés et associatifs ;
- Participer à l'ensemble des copil et des réunions, sauf cas de force majeure ;
- Préparer et animer les réunions et les groupes de travail, ainsi que participer aux décisions concernant l'organisation et le fonctionnement du CRPA ;
- Restituer ses interventions (à l'oral et par écrit) auprès des membres du CRPA et expliquer les enjeux qui y sont liés ;
- Travailler dans l'esprit d'entraide et de partage d'informations lors des comités de pilotage et avec l'ensemble des membres du CRPA ;
- Travailler en binôme sur la préparation et la représentation de la parole collective lors des interventions extérieures ;
- Les travaux effectués dans le cadre du mandat de délégués CRPA ont vocation à être partagés ; toutefois les échanges et les discussions qui ont lieu lors des copil doivent rester confidentielles ;
- Respecter la priorité du mandat du délégué CRPA par rapport aux autres mandats nationaux ou régionaux ;
- Rendre compte sur son mandat dans le rapport d'activité annuel du CRPA et assurer la transmission des informations aux nouveaux délégué(e)s élu(e)s.

❖ **Annexe 4 : Présentation des élections**

Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
OCCITANIE

Elections des délégué-e-s CRPA Occitanie du 28 janvier 2020

MODE D'EMPLOI

Qui peut se porter candidat-e ?

⇨ Toutes les personnes accueillies ou accompagnées, c'est-à-dire toute personne en situation de précarité, ou l'ayant été, **qui assiste au moins à sa troisième plénière CRPA Occitanie (y compris celle du 28 janvier 2020)**

Comment se porter candidat-e ?

⇨ **Faire part de sa candidature, au plus tard, le 24 janvier 2020.**

- Par mail adressé à : virginie.matteoni@federationsolidarite.org

OU

- par courrier à : Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie
  A l'attention de Virginie MATTEONI
  Le Prologue Porte 8, 815 La Pyrénéenne, 31670 LABEGE

⇨ **Les candidat-e-s doivent impérativement être présent-e-s à la plénière du 28 janvier 2020, jour des élections.**

Qui peut participer au vote ?

⇨ **Toutes les personnes présentes lors du CRPA du 28 janvier 2020**

Combien de temps dure le mandat ?

⇨ Les délégué-e-s sont élu-e-s pour un mandat d'un an, renouvelable une fois consécutivement (possibilité de se représenter après une année blanche)

⇨ Leur mandat prendra effet le 1er février 2020.

⇨ Des élections auront lieu chaque année pour favoriser le changement.

Comment se déroulent les élections ?

- ⇨ **Chaque candidat-e se présente oralement devant l'assemblée pendant environ <u>1 minute 30</u>, et explique pourquoi il/elle souhaite représenter le CRPA.**

- ⇨ **Les participant-e-s votent à <u>bulletin secret</u> pour élire <u>jusqu'à 8 délégué-e-s</u>**

  ☺ Les 8 candidat-e-s ayant le plus de votes sont élu-e-s en tant que délégué-e-s

> *<u>Recommandations :</u>*
>
> *Il est souhaitable de privilégier*
>
> ☺ *La mixité, en élisant autant de femmes que d'hommes ;*
>
> ☺ *Une représentation équitable des territoires, en élisant autant de personnes de l'ex-région Languedoc-Roussillon que de l'ex-région Midi-Pyrénées.*

  ☺ En cas d'égalité de résultats entre candidat-e-s, la parité sur l'un ou l'autre des critères ci-dessus sera privilégiée.

- ⇨ **Le dépouillement du vote sera fait par :**
  - la chargée de mission qui accompagne le CRPA Occitanie,
  - 2 personnes accueillies qui ne se présentent pas aux élections,
  - 1 travailleur social.

- ⇨ **Au terme des élections, les délégué-e-s élu-e-s s'engagent à signer la <u>charte des délégué-e-s</u>.** Celle-ci sera représentée et confirmée lors de la journée d'intégration des délégué-e-s qui aura lieu en février 2020.